

Déceptions globales

Rien à redire à l'idée d'élaborer des conceptions globales sur les sujets complexes qui exigent effectivement une approche d'ensemble. Les problèmes de l'énergie, des transports, des media sont justement de ceux qui méritent d'être traités dans toute leur ampleur si l'on veut avoir quelque chance d'élaborer une politique cohérente.

Or, dans la pratique, cette cohérence est continuellement remise en cause, à titre préventif en quelque sorte, comme si les impératifs de la politique immédiate ne pouvaient s'effacer devant les efforts de réflexion sur le futur. Ainsi, pendant le long temps que durent la préparation des rapports et la discussion de leurs conclusions, les conceptions se «déglobalisent» progressivement. On prend d'avance dans les propositions prévues ou présentées, celles qui l'arrangent, soit pour brusquer, soit pour bloquer une décision; selon les cas, il faut absolument aller de l'avant tout de suite, ou bien il s'avère urgent d'attendre le sort final de tel ou tel passage de la conception globale.

Les autorités fédérales, les cantons, les partis et surtout les groupes de pression en tous genres, bref tous ceux qui le peuvent cherchent à préjuger de l'avenir. On dirait une meute de carnassiers égoïstes déchirant à vilaines dents la peau d'une proie encore vivante.

Elaborée par une commission qui a tenu plus de 110 journées de séance entre 1974 et 1978, la conception globale de l'énergie semble la plus malmenée: tandis que les quatre «postulats» de la politique proposée (économies, recherche, substitution, prévention) font surtout l'objet de vœux pies, on prend des options qui correspondent en fait au

«scénario II» — celui de l'absence de changement dans la continuité; le Vorort, qui préconise cette «solution», la résume comme suit: «Intervention de politique énergétique seulement en vertu des compétences existant actuellement, avant tout celles des cantons! pas d'article constitutionnel sur l'énergie! pas de mécanisme de subventionnement! pas d'impôt sur l'énergie!» (la ponctuation est d'origine, cf. Rapport annuel du Vorort pour 1979/1980, p. 125).

Rien n'interdit de rapprocher ce texte du Vorort de la très récente décision du Conseil fédéral, qui menace de prélever une taxe générale sur l'énergie. Rappelons que le projet tendant à soumettre les produits énergétiques à l'Icha s'honore de ne pas vouloir exercer une influence sur la structure de la consommation d'énergie «comme cela pourrait se produire si l'on instaurait une imposition de l'énergie conformément aux propositions de la CGE» (Message du 25 juin 1980, p. 13).

Du côté de la politique des transports, la cohérence n'est guère plus évidente: en quelques mois, on a inauguré le tunnel routier du Gothard et bloqué le projet de taxe sur le trafic lourd, en contradiction formelle avec certains principes proposés par la CGST. Tout devient clair quand on lit dans les «Grandes lignes pour 1979-1983» qu'«il est possible de différer encore quelque peu la construction d'une nouvelle transversale ferroviaire à travers les Alpes» (p. 43 de l'édition illustrée).

Dans le domaine des media, la conception globale, pas encore terminée, a déjà engendré la production d'un volume record de papiers et rapports. Parallèlement à cet activisme administrativo-universitaire, la politique des faits accomplis se pratique comme si de rien n'était: le Conseil des Etats veut instaurer une instance indépendante pour les plaintes en matière de programmes radio-tv «sans délai et sans se préoccuper du calendrier concernant l'article

SUITE ET FIN AU VERSO

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 565 30 octobre 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossey
François Brutsch
Jean-Claude Favez
Yvette Jaggi

Déceptions globales

constitutionnel»; le Conseil fédéral veut sortir prochainement son projet d'article constitutionnel sans attendre la fin des travaux de la commission Kopp; ce dernier affirme sa sympathie personnelle pour le projet Telsat mais reconnaît du bout des lèvres que la décence exige d'attendre pour l'octroi d'une éventuelle concession. Quant à l'aide à la presse, dont on parle depuis une dizaine d'années, elle semble devoir faire son chemin indépendam-

ment de la conception globale attendue pour l'année prochaine.

On pourrait multiplier les exemples de décisions prises sous la pression des nécessités, c'est-à-dire des intérêts dominants. Pour éviter ces «mesures préventives» et sauvegarder la cohérence des conceptions globales, il faudrait que ces dernières proposent des options plus nettes. Un système de huit scénarios et variantes (CGE) ou une palette de 40 recommandations (CGST) offrent trop de portes de sortie, et autant d'échappatoires qu'avant l'essai de réflexion.

D'où l'effet de fuite en avant (dont pourrait bien bénéficier Telsat), respectivement de refus devant l'obstacle (taxe poids lourds).

Y. J.

MALADIES MENTALES

L'isolement de Bel-Air

Toile de fond: la peur. La peur de l'angoisse des fous, ou des personnes considérées comme telles. La peur qui rend encore plus épais les murs des hôpitaux et plus profond encore l'isolement des institutions spécialisées dans le traitement des maladies mentales. La peur qui, encore davantage qu'ailleurs, fortifie le pouvoir médical. La peur qui alimente sans cesse un silence que rien, semble-t-il, ne peut troubler durablement, ni les éclats de la guerre de religion permanente qui agite les professionnels de la psychiatrie, ni les échos d'expériences personnelles prises en charge par tel éditeur ou tel journaliste: à chaque fois, le couvercle retombe sur cet univers de la «folie», réputé inconciliable avec les exigences rationnelles de la production, de la consommation, du travail et de la solitude urbaine.

Toile de fond: la peur, notre peur. C'est ce climat-là qui rend si délicat, si compliqué, le débat engagé ces derniers mois à Genève à propos de la clinique psychiatrique de Bel-Air.

Ouverture de deux procédures d'information, constitution d'une commission d'enquête: la direction de Bel-Air, et en particulier son directeur, le professeur Tissot, est sur la sellette et on lui demande officiellement des comptes. Voilà l'essentiel sans les nuances, même si le remue-ménage administratif et judiciaire se double encore d'une compétition entre «barons», apparente derrière l'organigramme des institutions psychiatriques genevoises, même si le règlement du contentieux fournit ici et là l'occasion aux tenants de la médecine «libérale» de prendre une revanche sur le directeur socialiste du Département de la santé publique, Willy Donzé.

DES POUVOIRS EXORBITANTS

Que des personnes soient ici nommément mises en cause n'a rien qui puisse étonner: il est certain que le professeur Tissot a joui personnellement, dans l'exercice de sa charge, de pouvoirs exorbitants. Mais l'étendue des libertés prises avec les règlements est aussi dans ce cas le reflet de l'effacement des garde-fous, des organes de contrôle institués dans ce secteur délicat de la politique sociale, autorités politiques et instances universitaires. Si le pro-

fesseur Tissot a eu les mains libres pendant des années, c'est que ses compétences lui venaient autant de sa nomination et de son cahier des charges que de cette répugnance générale à remettre en question l'isolement de son activité professionnelle et des malades qui lui étaient confiés.

LE POINT DE NON-RETOUR

Aujourd'hui cette espèce de contrat tacite paraît rompu pour un moment. Les accusations portées sont trop graves pour que ne soit pas désigné un coupable, avec tout ce qu'une telle issue a d'ambigu. Qu'on ne se y trompe pas pourtant: la peur du fou demeure ancrée dans l'opinion. Et le conflit actuel a de grandes chances de se répéter, sous une forme ou sous une autre, mais toujours aussi grave et dramatique, si cette peur n'est pas — fût-ce dans une moindre mesure au départ — désamorçée. C'est d'elle, en définitive, que se nourrissent les mystères les plus inquiétants sur la nature des traitements infligés, les tensions que provoque la fuite générale devant nos responsabilités collectives à l'égard de ceux qui ne sont pas tenus pour des êtres «normaux».

Le changement de cap indispensable, certaines des interpellations connues jusqu'ici semblent en porter le germe. L'Adupsy, l'Association pour les droits des usagers de la psychiatrie¹, n'avait pas attendu la mort à Bel-Air, pendant une cure de sommeil en juillet, d'un de ses membres fondateurs, pour tirer la sonnette d'alarme. Mais ses avertissements troublaient peu la quiétude officielle. Le drame, pendant l'été, fonctionna comme un révélateur (deux enquêtes, comme on l'a déjà dit, l'une pénale et l'autre administrative). Mais en définitive, c'est la prise de position de trois médecins du Centre psycho-social universitaire (CPSU), tous responsables de secteurs psychiatriques, qui fut le point de non-retour; leur avertissement public, «grosso modo»: la continuité des soins ne peut pas être assurée normalement, eu égard à la crise de confiance existant entre eux et la direction de Bel-Air.

La crise était ouverte. Première réponse des autorités: la nomination d'une commission d'enquête, au début du mois d'octobre, avec un mandat gigantesque, allant de l'appréciation des conditions d'accueil à Bel-Air à l'estimation du système de gestion collégiale en vigueur dans le secteur psychiatrique genevois, en passant par l'évaluation des thérapies appliquées, de l'enseignement dispensé et de la recherche menée à Bel-Air, sans oublier de poser un diagnostic sur les liens entre le secteur hospitalier et extra-hospitalier des institutions universitaires de psychiatrie. Quel sera le poids d'un travail qui ne sera pas terminé avant l'été prochain? Un satisfecit général ne ferait que renforcer les doutes émis dès que fut connue la composition de ce cénacle: comment des personnalités, toutes plus ou moins proches du professeur Tissot, allaient-elles pouvoir se prononcer sur le travail d'un pair (pourquoi ne pas avoir eu recours aux lumières d'un spécialiste étranger, par exemple?) et qu'espérer de leur indépendance, alors même que le Conseil décanal de la Faculté de médecine a déjà pris position après le décès qui fut à l'origine des critiques décisives?

Restent des interrogations cruciales et qui fixent des enjeux que nous n'oublierons pas. Trois points de repère.

LE TEMPS DE LA RIGIDITÉ

— L'«héritage» du précédent directeur de Bel-Air, Julian de Ajuriaguerra. Ici, sous un angle en tout cas, le diagnostic est possible: il y va de la pluralité réelle des options médicales dans l'établissement. Comme adjoint du directeur, le professeur Tissot assurait à l'époque, aux côtés de l'illustre psychiatre auquel il allait succéder, une certaine complémentarité. Aujourd'hui, plus de cela: les orientations directoriales prévalent sans contrepoids et on sait qu'elles sont réputées pour la priorité qu'elles accordent à l'option organiciste (toute maladie mentale correspond à une lésion cérébrale) et par là-même aux traitements médicamenteux.

Voici donc venu le temps du repli et de la rigidité. Cette voie unique serait admissible si l'état de la psychiatrie moderne le justifiait; mais vu l'état actuel des connaissances, elle est plutôt la marque d'un appauvrissement. On comprend bien vite combien cette fermeture de l'institution psychiatrique sur une doctrine — c'est allé, il y a quelques années, jusqu'à l'obligation, pour les médecins, de véritables actes d'allégeance, notamment au chapitre controversé des électrochocs — renforce encore

D'après le professeur Gaston Garrone, responsable des institutions psychiatriques genevoises, plus de 50 000 personnes par an font appel à Genève à la psychiatrie; 36 000 d'entre elles sont des patients de médecins généralistes et elles souffrent d'affections psycho-somatiques bénignes; 18 000 d'entre elles reçoivent des soins prodigués par des psychiatres privés; 6500 d'entre elles, dont 1500 psychotiques (maux caractérisés par une perte de contact avec la réalité) fréquentent les consultations du Centre psycho-social universitaire; et 1600 d'entre elles sont hospitalisées à Bel-Air.

son isolement, extrêmement dommageable pour une population déjà portée à se débarrasser des fous.

— Querelles d'«écoles». Soit, mais en l'occurrence la fermeture doctrinale de Bel-Air a des répercussions qui se marquent autant à l'intérieur de l'établissement qu'à l'extérieur.

Les traitements ordonnés justifient, vis-à-vis de l'«extérieur» une coupure aussi nette que possible. D'où l'extrême difficulté qu'éprouvent les médecins de ville à garder le contact avec les patients. D'où ces demandes d'hospitalisation de plus en plus fréquentes hors de Genève, à Neuchâtel entre autres. Dans la mesure où la médecine ambulatoire est aussi un premier pas vers une réinsertion plus aisée des malades dans leur milieu, il n'est pas acceptable qu'elle soit à ce point coupée de la médecine hospitalière.

A l'«intérieur», la rigidité des options médicales compromet à l'évidence les relations avec les

patients, dans l'optique de la sauvegarde de leurs droits qui a été l'un des axes de la timide réforme législative de 1979 en la matière. Le refus d'une médecine de dialogue et de clarté doit être mis en parallèle avec l'utilisation des cellules d'isolement; mais ces dernières créent aussi, il faut l'admettre, les conditions d'un affolement des malades, susceptible d'entraîner une manière d'auto-alimentation de l'hôpital (le malade refusant le traitement, considéré comme difficile, sera isolé; son isolement sera peut-être à l'origine d'une régression qui, elle, justifiera «a posteriori» la décision d'isoler).

A tout le moins, un tel repli de l'institution sur elle-même crée les conditions nécessaires à d'autres excès. L'Adupsy et l'Association des médecins progressistes stigmatisent les abus de la recherche conduite à Bel-Air. Ces accusations extrêmement graves trouvent en tout cas — ce n'est du reste pas la première fois qu'elles surgissent au grand jour — un début de justification dans le fonctionnement même de l'hôpital: quel contrôle éthique ou scientifique, puisque tout passe par le crédit de fonctionnement de l'institution, environ un million de francs?

— Enfin, le risque est grand qu'une telle psychiatrie ne puisse être remise en cause qu'à travers des crises graves, inévitables sources de souffrances supplémentaires pour les malades.

C'est en effet toute une atmosphère de pseudo-sécurisation qui est en jeu. On l'a vu, la population ne demande pas mieux que l'isolement des fous. Mais cette aspiration à la «tranquillité» trouve son pendant à l'intérieur de l'hôpital: pour une bonne partie du personnel soignant, la priorité accordée aux médicaments est également sécurisante. La boucle est ainsi bouclée: le régime en vigueur à l'intérieur sert les intérêts de l'extérieur... Casser ce cercle vicieux, c'est faire le pari de s'engager dans une voie plus exigeante et plus difficile. Il est certain que les dimensions d'un établissement tel que Bel-Air rendent la tâche encore plus délicate.

¹ Adresse utile: case postale 316, 1211 Genève 25.

Union syndicale suisse: en feuilletant les albums de famille

En 1980, comme en 1930, l'Union syndicale suisse marque son anniversaire par la publication d'un volume commémoratif. Les patrons le font aussi pour leurs entreprises. Car c'est tout à la fois une façon de parler de soi, de faire parler de soi et de ranimer l'esprit de la maison. Feuilletter de tels volumes commémoratifs, les comparer à quelques décennies d'intervalle, c'est dresser le compte des vivants et rappeler l'image des morts. Tout comme les albums de famille.

Le volume de 1930 (*L'Union syndicale suisse 1880-1930*; sous la direction de Frédéric Heeb et de Charles Schürch pour l'édition française. Berne, 1933) est un gros volume de près de 800 pages. C'est surtout — à l'image de la grande dépression qui commence de broyer les travailleurs suisses — un volume gris, austère jusqu'à la tristesse, qui n'est pas à la pointe des arts graphiques du moment.

Les pères fondateurs sont parfois encore présents à ce cinquantenaire. Ainsi l'introduction d'Hermann Greulich témoigne de la continuité vivante qui unit les débuts du mouvement ouvrier à ses générations nouvelles. Les thèmes dominants de l'ouvrage sont, en 1930, historico-politiques dans leur orientation. Ils portent une histoire dominée par le souvenir des luttes, encore présente, mais déjà fortement engagée dans les voies de la concertation organisée entre les partenaires sociaux et avec les pouvoirs publics.

On incline donc à effacer les traces des conflits. A oublier les ruptures, les marginalités et les contestations...

En 1980, le propos du centenaire se veut abondamment illustré, coloré, vivant et bref. (*Un siècle d'Union syndicale suisse, 1880-1980*. Fribourg, 1980). Il ne s'agit pas d'ennuyer. Le livre est un

produit de consommation. Un media. Ce n'est plus un instrument de culture. Première surprise. L'évocation historique sent la nouvelle histoire. Elle n'a pas été confiée à un historien de la maison ou à l'un des jeunes spécialistes du mouvement ouvrier universitaire et gauchiste. On a fait appel à un notable de l'histoire contemporaine, et même des sciences sociales à l'heure actuelle. Professeur aux Universités de Fribourg et de Lausanne, président de Pro Helvetia, futur membre du Conseil de la recherche du Fonds national, à la Division I, pour les domaines de la sociologie et de la politologie, Roland Ruffieux est connu pour ses travaux sur le mouvement chrétien-social et la corporation en Suisse romande et son engagement démocrate-chrétien.

Mais ce ne sont pas là les seules nouveautés. Les signatures de prestige dans ce volume sont parfois celles de hauts magistrats, socialistes ou syndicalistes. Ainsi, Hans-Peter Tschudi et Willy Ritschard. Les thèmes dominants sont ceux de la participation, du droit au travail et de la sécurité sociale. En revanche peu de réflexions ou peu d'éléments originaux sur notre société, sur les rapports économiques et sociaux dans le monde contemporain, sur le développement et sur les travailleurs étrangers. Seules les femmes, dans un chapitre à elles, apparaissent comme un nouvel élément social par rapport au propos de 1930.

L'EFFICACITÉ AVANT TOUT

L'Union syndicale veut se présenter, dans son volume du centenaire, comme pleinement responsable de l'avenir de la société suisse tout entière. Et ses préoccupations sont celles de l'efficacité avant tout.

Refermons les albums de famille. Il ne s'agit pas de juger du passé, encore moins de l'avenir du mouvement syndical à travers eux. Mais profitons de cet anniversaire pour poser quelques jalons sur la route de l'Union syndicale suisse. Si l'on résume en effet les thèses explicites ou implicites des ouvrages les plus importants consacrés à l'histoire du syndi-

calisme, du socialisme et du mouvement ouvrier en Suisse depuis un siècle, comment ne pas être frappé par quelques traits caractéristiques? En voici quelques-uns, présentés en raccourci et en perspective parfois cavalière. Dans l'unique intention de susciter réflexion et réactions:

UNE NOUVELLE HISTOIRE

— Ecrite en ses débuts par les militants eux-mêmes, l'histoire du mouvement ouvrier suisse n'a cessé de s'appauvrir au fil du temps, en s'alignant de plus en plus sur les interprétations dominantes radicales-démocratiques de l'histoire suisse. Les ouvrages militants — et pas seulement les albums de famille — ont donc progressivement gommé les conflits et les ruptures qui peuvent remettre en question une perspective historique évolutive. La renaissance d'une histoire plus critique, très sensible depuis une décennie, s'est faite le plus souvent en dehors, et parfois contre les organisations ouvrières elles-mêmes.

— Cette histoire de l'histoire ouvrière traduit symboliquement le fait que le mouvement ouvrier a eu en Suisse plus de difficulté que partout ailleurs à se dégager du mouvement révolutionnaire radical-démocratique et qu'il s'est plus vite aussi intégré dans le cadre politique de l'Etat national contemporain, en acceptant les institutions et surtout le fonctionnement.

— De ce fait, tout en contestant à ses débuts la propriété privée des moyens de production, le mouvement ouvrier suisse a joué un rôle décisif, non seulement dans l'amélioration des conditions de travail et de vie mais dans la transformation des rapports sociaux en Suisse et dans la mise sur pied de cette société corporative dans laquelle nous vivons aujourd'hui, sans même nous en rendre compte parfois.

— L'apport de l'étranger, en termes d'idées, d'hommes et d'influence, a été très fort dans le mouvement ouvrier suisse au départ, étant donné la situation géo-politique, la faiblesse de l'Etat fédéral et l'état des libertés dans la Suisse radicale

par rapport à l'Europe conservatrice. Cet apport s'est progressivement tari, moins du fait des fluctuations de l'immigration des travailleurs étrangers que de la progressive «nationalisation» du mouvement ouvrier. L'afflux de la main-d'œuvre étrangère dans les années 60 de ce siècle a donc trouvé le mouvement syndical dans une position sociale et culturelle ambiguë.

— La redécouverte — en partie mythifiée — par la contestation des années 60, des luttes ouvrières et des poussées révolutionnaires qui ont aussi fait partie de la réalité sociale, doit conduire à mieux apprécier aujourd'hui le rôle dynamique que les luttes sociales et culturelles jouent dans l'évolution de la Suisse contemporaine. Il n'est pas vrai que notre pays soit condamné au compromis, que la concertation soit la seule forme politique, ni qu'un électrocardiogramme social plat représente la voie suisse au bonheur. Les luttes sociales et politiques ont été vives presque jusqu'à la Seconde guerre mondiale. Les ouvriers et le mouvement ouvrier y ont joué un rôle prépondérant. Les institutions conçues pour canaliser les affrontements ont fini par se substituer aux affrontements eux-mêmes. Mais tout indique que la société suisse reste vivante et que le mouvement ouvrier devra, pour survivre, prendre sa part de nouveaux affrontements, pour de nouvelles institutions.

— Le mouvement ouvrier a donc joué un rôle modernisateur essentiel. Mais en allant, pour reprendre une expression du professeur Erich Gruener, de la périphérie au centre du système industriel capitaliste, c'est-à-dire en s'intégrant aux mécanismes du pouvoir, ou à certains d'entre eux, il s'est condamné à fragmenter sa critique de la société existante, à présenter des projets concrets, dont l'efficacité a tendance à diminuer en raison de la complexité et de l'interdépendance des facteurs d'une société industrielle moderne. Ces quelques traits de l'évolution du syndicalisme et du socialisme en Suisse ne sont pas propres à notre pays. Sous des formes différentes, en partie

du fait de la concurrence du mouvement communiste, on les retrouve dans plusieurs des grands pays qui nous sont proches. Mais ils portent la marque d'une certaine originalité qui constitue peut-être le fond de l'intégration du monde ouvrier suisse aux institutions et aux normes de comportement de la bourgeoisie. Pour l'un comme pour l'autre, la Suisse n'est-elle pas un «cas particulier», qui ne saurait trouver ni référence, partant nulle complicité, à l'extérieur?

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les affaires du Roi fou

... Ainsi donc, il est devenu «fou», et en 1886, il s'est suicidé — ou plus probablement, selon moi, il a été assassiné... Louis II de Wittelsbach, roi de Bavière!

Et en quoi, s'il vous plaît, consistait sa folie?

Accessoirement, dans ses excentricités: par exemple cet ordre qu'il donna à ses ingénieurs d'étudier s'il ne serait pas possible de construire une machine *plus lourde que l'air*, susceptible de survoler ses Etats!

Principalement, dans sa manie de construire des palais de plus en plus coûteux, de plus en plus fantastiques, pour y faire jouer les opéras de Wagner, jusqu'à vider les caisses de l'Etat: *Linderhof*, dans le style rococo; *Neuschwanstein*, dans le genre gothique et féodal — on croirait voir le décor des *Burgraves* de Victor Hugo; *Herrenchiemsee*, enfin, réplique très exacte de Versailles, qu'il admirait par-dessus tout!

Fort bien.

S'il avait été plus réaliste, s'il avait été un «Realpolitiker», nul doute qu'il n'aurait renforcé son armée, ce qui lui aurait permis de prendre une part plus active à la guerre de 1866 (aux côtés de l'Autriche contre la Prusse) et à celle de 1870 (aux côtés de la Prusse contre la France). Avec massacres édifiants, destruction de villes — par exemple

Bayreuth et Bamberg, au nord; Bamberg et sa cathédrale, qui ne demandait qu'à être bombardée. Au lieu de quoi, aujourd'hui, pour chacun des trois châteaux, huit mille visiteurs par jour en moyenne, et quinze mille les dimanches et jours de fêtes, à trois marks par visiteur — quelque 70 000 marks quotidiens. Et je ne dis rien des bazars, des boutiques proposant des cartes postales, et des souvenirs, et des posters, et des albums, et des vies, illustrées ou pas illustrées, du souverain. Et les cars amenant des touristes américains ou français ou suisses; et des calèches tirées par des chevaux, et des guides commentant la visite; et des auberges, et des restaurants et des hôtels; et des concerts donnés en été dans les jardins, et des sons et lumière. Sept cent cinquante mille Anglais (acteurs, éditeurs, libraires, etc.) vivent aujourd'hui de l'œuvre du seul Shakespeare. Ici, je ne sais pas, mais ça doit faire pas mal de monde non plus! En vérité, le Roi fou a mené à bien l'opération la plus rentable, la plus juteuse de tout le dix-neuvième siècle!

* * *

A propos de l'Allemagne d'aujourd'hui!

J'ai eu plaisir à parcourir les annonces de *Die Welt*, et plus particulièrement les *Immobilien-Anzeigen*: annonces de terrains ou de maisons à vendre, de villas et de chalets, au Valais (dans une situation de rêve — *Traumlage*), à Fribourg, à Ascona, en Engadine, etc. Ne faites pas de complexes: nous ne tirons pas la couverture à nous. L'amateur, s'il le désire, peut investir son argent dans des affaires immobilières au *Paraguay*, en *Uruguay*, «la Suisse de l'Amérique du Sud» (Dieu merci, la Suisse n'est pas l'Uruguay de l'Europe), dans cet autre pays de rêve qu'est le Brésil... (vous disiez: la *Lex Furgler*? Connais pas... Pas entendu parler!)

Bien sûr, il faut espérer que les différents régimes de ces heureux pays resteront *stables*... Et pour cela, il serait vraiment à souhaiter que Bührle et ses copains puissent exporter des armes sans se heurter à trop de difficultés.

Vous savez, les colonels de là-bas se sentent parfois bien seuls!

J. C.

Bellechasse: cachots ou «cellules de réflexion»

Le 8 octobre dernier, 28 détenus de Bellechasse signaient une petite lettre à l'adresse du directeur de l'établissement. Cette lettre, la voici:

«Plusieurs détenus ont été mis au cachot cette semaine. Nous tenons à protester contre cette mesure. En effet, selon vos propres déclarations parues dans la presse, le cachot n'existe plus à Bellechasse. Nous n'acceptons pas l'euphémisme de «cellule de réflexion». Un cachot reste un cachot. » Le Concordat romand prévoit que les établissements pénitentiaires de Bellechasse ont pour mission de réinsérer socialement des délinquants accomplissant leur première peine. La mise au cachot — mesure de pure répression — est à nos yeux en totale contradiction avec ces principes.

» De ce fait, nous vous demandons de rapporter votre décision et donc d'interrompre immédiatement le séjour au cachot de nos co-détenus. Si les détenus actuellement au cachot n'en sont pas sortis le jeudi 9 octobre à 7 heures, nous cesserons immédiatement de travailler.»

Il y a un peu plus d'un mois (DP 560, 25.9.1980), nous publions dans ces colonnes le récit, par les détenus eux-mêmes, du dépôt d'une précédente pétition à Bellechasse. Aujourd'hui, à nouveau, le récit des signataires.

Depuis plusieurs jours, la tension montait dans le pénitencier. Il y avait d'abord eu l'épisode tragique du football. Profitant d'un entraînement de sport, deux gars s'étaient évadés un soir, d'un sprint décidé à travers bois. Tohu-bohu parmi les gardiens. En représailles, on ne sait qui ordonne la suppression de l'heure de foot du lendemain. Nouveau tohu-bohu, parmi les détenus, cette fois. On commence toujours par demander poliment des explications. Les réponses viennent, loufoques: «Le rapport de confiance (oui, oui, authentique!)

entre les détenus et les gardiens est rompu. Quand les deux évadés se sont enfuis, pas un prisonnier n'a cherché à les rattraper!» Ouf! Mieux vaut entendre ça que d'être sourd, mais quand même... Première menace de grève: nous exigeons le rétablissement des heures de sport, sans quoi: nous cessons le travail. A la stupéfaction générale, Max-la-Menace (le directeur), pourtant réputé pour son inflexibilité, cède. Triomphe bizarre; nous reparons aux patates mi-figue, mi-raisin.

Crescendo: les demandes régulières de remise en libération conditionnelle de plusieurs détenus en passe d'atteindre le cap des deux tiers de leur peine se voient opposer des refus inattendus (par rapport à la pratique courante des commissions de libération conditionnelle).

LE COUP BAS DE LA COMMISSION

Le sommet est atteint début octobre. Pierre-Alain, qui demandait sa «condi» pour le 7 novembre, reçoit une lettre que personne n'est prêt d'oublier. La commission vaudoise lui fait part du renvoi de l'examen de son dossier à... janvier! A ce moment-là, Pierre-Alain sera déjà sorti pour la simple raison qu'il aura tiré toute sa peine. Magnifique exemple de refus de statuer, ignoble coup bas de beaux experts tout bouffis de leur suffisance, à l'encontre d'un homme démuni de tout moyen de défense. La seule autorité de recours est en effet le Tribunal fédéral! D'ici que les juges examinent le recours, le lierre aura poussé sur la façade du pénitencier. Pierre-Alain est effondré. On a fait un exemple: le chantage à la conditionnelle peut continuer à fonctionner.

Il fallait faire quelque chose, à la première occasion. Impossible de se laisser piétiner plus longtemps.

L'occasion se présenta très vite: en début de semaine, trois détenus se retrouvent au cachot. Rapide description des lieux: une cellule nue, pratiquement sans lumière ni aération, un matelas à même le sol, une chiotte à la turque, une Bible, et

c'est tout. Isolation totale: pas de courrier, pas de radio. Pour la brimade: pas de cigarettes. Le repas (sans viande) est servi dans une gamelle, tout mélangé. Pour peu qu'il y ait de la salade et de la crème au chocolat en même temps au menu...

Plusieurs pétitions déjà avaient demandé la suppression de ces cachots, sans résultat. La pression sur la direction avait été toutefois suffisante pour que Max prétende devant la presse qu'à Bellechasse, il n'y avait plus de cachot, juste «une cellule de réflexion» (sic!). Evidemment, il y a des gens qui réfléchissent plus vite que d'autres: les intellectuels sont une fois de plus favorisés...

Immédiatement, une lettre de protestation et de solidarité circule. Elle ne conteste pas en soi les infractions au règlement et à la discipline commises par les détenus relégués au cachot (rentrée tardive de congé, tentative d'évasion, etc.), ni le fait qu'elles soient passibles de sanctions disciplinaires. C'est bel et bien le cachot en tant que moyen de répression qui doit être aboli. Le Moyen Age ne passera pas (plus). En conclusion, si les copains n'étaient pas sortis du cachot le jeudi 9 octobre à sept heures, nous refuserions d'aller travailler. Les délais sont courts. Quand la lettre est remise le mercredi 8 au soir, une partie seulement des détenus avaient eu l'occasion de la signer. Elle ne comporte pas moins de vingt-huit signatures, ce qui, vu les risques de l'opération, est un résultat inespéré.

BRUITS DE CLEFS ET ENGUEULADES

Le jeudi 9 au matin, aucune réponse n'avait été donnée à la lettre. Nous allions donc passer aux actes. Au fur et à mesure que tarde l'ouverture des portes des couloirs, la nervosité monte. A sept heures et quart, nous recevons l'ordre des matons de tous retourner en cellule. La guerre d'usure commence. Chacun son tour, les détenus — chantage et intimidation — sont invités à retourner au boulot. Isolés dans nos cellules, nous entendons les allées et venues incessantes dans les couloirs, le bruit des clés, des échos d'engueulades. A midi,

vingt-cinq détenus qui poursuivent le mouvement reçoivent leur repas en cellule.

Max agit comme prévu: isoler les grévistes, les laisser mijoter dans leur jus aussi longtemps qu'il le faudra, jusqu'à ce qu'ils craquent, les uns après les autres. Moralement, nous nous préparons pour un siège de plusieurs semaines.

RENVOYÉS À LA MAISON

A deux heures de l'après-midi, c'est le coup de théâtre. Max annonce leur transfert à Champ-Dollon («où il n'y a pas de cachot, mais peut-être des cellules de réflexion») à quatre objecteurs genevois, sans doute considérés comme les meneurs de la bande. Il est bien connu que les prisonniers de droit commun sont plus proches de la bête que de l'homme, frustes, brutaux, analphabètes... Pierre-Alain est expédié à la prison centrale de Freebourg.

Nous (Jacques, Claude, Jean-Christophe, Robert) sommes totalement pris de court. Nous avons à peine le temps de plier bagage que déjà un fourgon cellulaire nous ramène vers les rives du Léman. Sentiment étrange d'avoir été renvoyés «à la maison» parce que nous n'étions pas sages. A Champ-Dollon, après une interminable traversée des embouteillages de la ville, nous débarquons en touristes (la guitare et les raquettes de badminton sous le bras) au milieu d'une fourmilière de gardiens

bien nerveux qui, ignorant les motifs de notre rapatriement pénitentiaire express, imaginaient déjà voir débarquer les inspireurs de quelque mutinerie générale... (C'est vrai que le souvenir de certains événements récents ne les a pas encore quittés...) La fouille et les formalités d'entrée s'éternisent.

Par chance, nous nous retrouvons à quatre dans la même cellule. Exit Bellechasse, une autre expérience commence...

Une semaine après les événements, nous ignorons encore tout de la situation actuelle à Bellechasse. Nous n'avons pas encore reçu de nouvelles précises quant au sort réservé à nos camarades restés sur place.

Aucun sentiment de gloriole, nous ne sommes pas des héros; aucun regret non plus: nous n'avions pas le choix des moyens, et nous étions quasiment contraints d'agir. Résultat: pour ainsi dire zéro. Max continuera à envoyer en cellule tous ceux qui refuseront la servilité.

Notre seul espoir (pour l'avenir) demeure: que l'addition de résultats nuls ne finisse par entraîner une modification de l'état (pesant) des choses, dans les prisons comme ailleurs.

Jacques Buffard, Jean-Christophe Fueg,
Claude Marthaler, Robert Zimmermann.

MEDIAS

Une petite visite à La Sallaz

Vendredi 16 octobre après-midi dans les bâtiments de la Radio romande à La Sallaz, abondance de visiteurs de marque. A tout seigneur tout honneur, Leo Schürmann d'abord, venu prendre la température des studios à peine remis du jugement du Tribunal fédéral dans l'affaire de la plainte de la FRTA contre «Tems présent». Et ensuite la

Municipalité de Lausanne, le syndic Delamuraz en tête, qui avait demandé à écouter toutes les émissions radiophoniques, flashes y compris, concernant les manifs des derniers samedis dans les rues de la capitale vaudoise. Meticuleux pointage, pesage de l'«objectivité» des journalistes: les soupçons des autorités zurichoises ont fait école, semble-t-il. Il est vrai que l'opération, du point de vue officiel, est de toute façon bénéficiaire: même si on se retire la queue entre les jambes, comme ce fut le cas pour MM. Delamuraz et consorts, on peut espérer que la manœuvre d'intimidation, avec

la perspective d'une plainte éventuelle, pèsera de tout son poids d'autocensure sur les journalistes concernés. Cela dit, trois questions: la radio a-t-elle cédé sur Zurich (après Radio 24 qui s'était pliée au diktat officiel pour des raisons évidentes de publicité et de bon voisinage), la radio a-t-elle cédé sur Lausanne, la jurisprudence est-elle dès lors établie au point qu'il suffira de s'être vaguement senti lésé pour enclencher le travail de recherches des bandes originales? Si oui, face à l'afflux prévisible d'amateurs de tous bords, la radio a-t-elle réservé les studios indispensables à des auditions dans de bonnes conditions? Si oui encore, la question des droits d'auteur a-t-elle été résolue — on pense en particulier à la «tartine» de Lova Golovtchiner qui risque bien de provoquer des files d'attente considérables.

Gaz d'échappement: la presse est au parfum

Réduction des gaz d'échappement: les milieux de l'industrie automobile suisse sont contre, ce à quoi on pouvait s'attendre. Feront-ils pression sur la presse comme sur le «Tages Anzeiger» pour qu'elle s'aligne sur leurs positions? Ils annoncent en tout cas la couleur dans un des derniers numéros du «Touring» (16.10.1980): la réduction envisagée n'est pas seulement pratiquement irréalisable, elle est aussi nuisible sur le plan économique et commercial; nous citons: «(...) Toute une série de marques ne disparaîtraient pas disparaître alors du marché suisse (connu jusqu'ici comme un marché de libre concurrence, avec tous les avantages correspondants) et l'automobiliste suisse ne disposerait-il alors plus que d'un «choix» parmi quelques rares modèles de véhicules? ces derniers pourraient alors être offerts à des prix arbitraires.» La liberté du commerce et de l'industrie et ses «avantages» (pour qui?) avant la santé.

Le 31 octobre 1963, il y a jour pour jour dix-sept ans paraissait le numéro 1 de «Domaine Public», alors bi-mensuel, sous la signature du rédacteur responsable André Gavillet.

POINT DE VUE

Boucle ta ceinture: on entre dans le meilleur des mondes

Supposons une maladie. Grave, parfois mortelle. Et supposons un vaccin.

Mais las, trois fois hélas: ce vaccin n'est pas — ne peut pas être — innocent. Supposons que son administration déclenche des effets fâcheux dans, mettons, 20% des cas.

Cornélienne situation!

Huit fois sur dix, donc, ledit vaccin est un facteur de sécurité, deux fois sur dix, il multiplie le risque (et supposons encore, au passage, un degré non négligeable et incompressible d'incertitude dans l'établissement du pronostic).

Maintenant, la question: médicalement, hygiéniquement, thérapeutiquement, l'administration d'un semblable vaccin peut-elle être rendue obligatoire?

Ou, en modifiant l'angle d'attaque: accepteriez-vous de faire vacciner vos enfants, sachant que la mixture injectée est funeste une fois sur cinq (ou huit, ou quinze, peu importe, on reste dans le même ordre de grandeur)?

Racinien dilemme!

Ce me semble — s'agissant d'un vaccin — personne n'accepterait de prendre ou d'administrer une préparation impliquant un si haut risque d'effets pathologiques.

D'ailleurs, pareille potion mériterait-elle le nom de vaccin — étant entendu que pour être médi-

calement homologué un vaccin doit présenter une probabilité d'effets négatifs au moins mille fois inférieure?

(Judicieuse remarque!)

La Confédération ne rêve que de rendre obligatoire le port de la ceinture de sécurité. Elle n'a pas hésité à violer quelques lois lors d'une première tentative.

Mais pourquoi veut-elle cette obligation?

Voyons ça.

JE STATISTIQUE, DONC JE RAISONNE

Le fonds des motifs est *statistique*: la ceinture fait diminuer la proportion des blessures graves de XY% (j'ignore absolument comment ce XY a pu être calculé; par pifométrie à haute densité, probablement).

Pour coaguler un peu les idées, admettons, strictement pifométriquement, que dans sept accidents sur dix la gravité des blessures diminue de 40%. Restent donc — ne pas oublier — que dans trois accidents sur dix la ceinture n'est d'aucune utilité ou entraîne même une aggravation des blessures. Bien.

Comme dit M. Marchais — qui s'y connaît — *le bilan est globalement positif*.

Globalement: on souligne.

Individuellement, c'est une tout autre affaire.

Pour le kikouyou moyen, comme vous et moi, pas question de parler de «proportion diminuée» — *qui ne peut concerner qu'un ensemble*. L'individu est mis en face de et exclusivement de *probabilités*. On n'en sort pas. Le résultat globalement positif ne peut le toucher, éventuel-

lement, que par ses conséquences économiques, sur les primes d'assurance, par exemple. La probabilité, pour lui, d'une diminution ou d'une augmentation des risques ne change pas: elle est à 7 contre 3.

C'est le 3 qui est gênant...

La Confédération veut rendre le 3 *obligatoire*. *Volonté et raisonnement purement et simplement militaires*: seul compte le résultat, le résultat global.

Mépris pur et simple d'une minorité (statistique) d'abord, mépris pur et simple de l'individu et de sa responsabilité, ensuite.

Si le port de la ceinture avait été obligatoire, mon copain Eric serait mort. Mort coincé derrière sa portière complètement enfoncée. Et même mort deux fois — puisque, par deux fois, des chauffards se sont escrabbouillés dans le flanc droit de sa voiture, à hauteur de la porte. Eric a cinq gosses.

Eric ne mettra pas sa ceinture, même obligatoire.

Statistiquement, il aura tort. A sept contre trois.

Statistiquement, il *a eu* tort: c'est pour ça qu'il est encore vivant.

Conclusion: les bonnes intentions des partisans de l'obligation de la ceinture dite de sécurité jouent un peu trop avec la mort.

Il est purement et simplement macabre de vouloir imposer un vaccin qui, une fois sur vingt ou quarante, impose la mort au vacciné.

Macabre mais — peut-être — démocratique.

Bien le bonjour chez vous.

Gil Stauffer

A SUIVRE

Les lecteurs de la «Terre romande» ont de la chance. Leur journal favori leur offre pour un prix annoncé comme modique un superbe voyage du 3 au 17 décembre en un pays où «l'agriculture est florissante et le panorama splendide», l'Afrique du Sud, pour ceux qui n'auraient pas deviné. «Un

amalgame judicieusement dosé dans les excursions, qu'elles soient strictement touristiques ou axées sur les visites professionnelles»: dans le programme, pas un blanc, à part l'apartheid.

* * *

Télescopage délicat en vue à Genève. Le 60^e pèlerinage à la mémoire des soldats de Genève morts au

service de la patrie aura lieu le 9 novembre 1980. Nul doute que le major EMG J.F. Rochette, chargé de prononcer l'allocution officielle après la première strophe du «Cé qu'è l'aino», aura quelques mots en souvenir d'un autre 9 novembre, celui de 1932, et d'autres morts, tombés sous les balles des soldats.